



## La valorisation du bénévolat

### Qu'est-ce que la valorisation du bénévolat ?

La valorisation du bénévolat consiste à intégrer dans les budgets d'un projet de l'association les coûts bénévoles aussi bien matériels que humains.

Concrètement, cela ne coûte rien à l'association mais a pourtant une valeur non négligeable.

Quelques exemples :

Objet	Economie pour l'association
Un bénévole utilise son véhicule pour un projet de l'association	L'association économise de l'argent
Un bénévole héberge un invité, un conférencier, un intervenant, un cadre, ...	L'association économise une ou plusieurs nuits d'hôtel
Un bénévole passe x heures sur un projet de l'association	L'association économise le salaire d'une personne
Un bénévole utilise son propre ordinateur et des fournitures de bureau et consommables informatiques	L'association économise le coût (cartouches d'encre, ...)

...

### Pourquoi valoriser le bénévolat ?

La valorisation du bénévolat n'a aucune incidence sur le résultat de l'association, mais va permettre de donner une image fidèle de ses activités et de son patrimoine. Ainsi, les contributions en travail seront valorisées aux tarifs du personnel de remplacement, et celles en biens et services au prix du marché.

Pour plusieurs raisons :

- Connaître le coût réel d'un projet associatif,
- Mettre en évidence un autofinancement important de l'activité,
- Augmenter de façon légale le budget d'un projet précis et plus largement de l'association, ce qui peut être utile pour la recherche de subventions (certains partenaires financent en se basant sur un pourcentage par rapport aux dépenses, valoriser le bénévolat augmente les dépenses et ainsi le montant de la subvention qui pourrait être attribuée),
- Valoriser l'investissement des bénévoles, il ne s'agit pas de laisser croire que cela ne coûte rien mais au contraire d'affirmer son importance : poids financier du bénévolat et justification du caractère non lucratif de l'association
- Mettre en avant le poids économique de l'association et de ses activités

### Comment valoriser le bénévolat ?

Toutes les valorisations doivent faire l'objet d'un récapitulatif précis.

Prévoir donc en amont du projet une fiche par bénévole mobilisé, où chacun notera au fur et à mesure précisément les informations relatives à ses valorisations pour pouvoir ensuite faire un point précis : tâches effectuées, temps passé sur chaque tâche, autre action (hébergement de quelqu'un, ...), le mieux, si possible est de compléter cette fiche au jour le jour pour éviter tout oubli.

Les organismes comptables recommandent que la pièce comptable propre à valoriser ce bénévolat mentionne : un numéro d'ordre, la date ou période couverte, la nature et la quantité de l'opération ou du service, les modalités d'évaluation, la qualité du responsable appelé à viser la pièce, les références de comptabilisation, ...

Par ailleurs, **le montant des valorisations ne peut excéder 25 % du budget total.**

## 1- Valorisation des apports matériels

Les apports matériels peuvent être valorisés en suivant le principe général de valorisation à la valeur marchande :

a) **La valeur réelle\*** : exemple le bénévole utilise une cartouche d'encre pour un projet de l'association, la valorisation sera le coût de l'achat de la cartouche,

b) **La valeur locative** (si elle existe) : la valorisation s'opère à cette valeur locative (qui doit pouvoir être prouvée) : exemple : un bénévole prête un groupe électrogène pour une opération menée par l'association, le montant de la valorisation s'élève au coût qui aurait été engendré par la location du groupe.

c) **la règle d'amortissement** : dans le cas où la valeur locative du bien n'existe pas ou ne pourrait pas être prouvée, la valorisation est calculé sur une base de calcul relative aux règles d'amortissement de l'administration fiscale : on calcule la valeur mensuelle du bien à partir de la valeur d'acquisition à neuf et de la durée d'amortissement légale.

Valorisation mensuelle du bien = (valeur à neuf / durée d'amortissement légale en mois) x nombre de mois nécessaire à l'action de l'association

Valorisation journalière du bien = (valeur à neuf / durée d'amortissement légale en jours) x nombre de jour nécessaire à l'action de l'association

Exemple :

Prêt d'un véhicule 4x4 pendant **trois mois** avec un coût d'achat neuf de 38 120 € et une durée d'amortissement prévue par les règles fiscales françaises de 5 ans

**Valorisation du bien** = (38 120 / (5ans x 12 mois)) x 3 mois = 1906 €

Idem pour un prêt de **15 jours**

**Valorisation du bien** = (38 120 / (5ans x 365 jours)) x 15 jours = 313,31 €

## 2- Valorisation du bénévolat

Il s'agit de valoriser le temps que les bénévoles consacrent à l'association en fonction des fonctions occupées par le bénévole pendant la durée du projet.

On distingue trois catégories de fonctions :

- Fonction d'exécution : travail non qualifié (transports, ouvriers, manœuvre, ...)
- Fonction d'encadrement : travail nécessitant une compétence (coordinateur, formateur, responsable d'équipe, recherche, ...)
- Fonction d'expertise : travail d'« expert » (expert consultant dans le domaine concerné par le projet : domaine sportif, médical, éducatif, économique, ...)

Le calcul de la valorisation est étroitement lié à ces fonctions.

### Base de calcul possible (a)

Le plus simple pour nos structures car il s'agit souvent de mission nécessitant un investissement de courte durée :

- Pour une fonction d'exécution : smic horaire (soit 8,03 € au 1<sup>er</sup> juillet 2005)
- Pour une fonction d'encadrement : 2 smic horaire (soit 16,06 €)
- Pour une fonction d'expertise : 3 smic horaire (soit 24,09 €)

Autre mode de calcul possible (b) :

	<b>Exécution</b>	<b>Encadrement</b>	<b>Expertise</b>
<b>Actifs</b>	Calcul de 750 € par mois quelle que soit la durée	Calcul sur la base de 1500 € par mois quelle que soit la durée	300 jours par jour pour une intervention maximum de 10 jours. Au-delà le calcul se fera sur la base de 3000 € par mois.
<b>Inactifs</b> (étudiants, retraités)		Calcul sur la base de 1100 € par mois quelle que soit la durée	200 jours par jour pour une intervention maximum de 10 jours. Au-delà le calcul se fera sur la base de 2000 € par mois.

Des jours de préparation peuvent être ajoutés au décompte des jours de mission à concurrence de 30 % maximum du temps supplémentaire, le montant est calculé sur la base de 100 € par jour et est plafonné à 1000 €.

### **Exemple**

Un bénévole encadre un week-end de formation, soit 2 jours de formation à 8 heures par jour.  
Il a passé 4 heures pour préparer son intervention.

Méthode calcul (a) :

La valorisation possible du bénévolat sera =  
[Nombre d'heures d'encadrement + Nombre d'heures lié à la préparation] x coût horaire de  
valorisation du bénévolat (ici 2 smic horaire)]  
Soit [(2 jours x 8 heures) + 4 heures] x 16,06 € = 321,20 €

Si on avait calculé avec la méthode (b)

En supposant que le bénévole est un actif :

1 mois = 30 jours donc 1 jours de travail = (1 jour x 1500 €) / 30 = 50 €

La valorisation du bénévole sera alors = 2,5 jours de travail (2 jours d'encadrement + ½ journée  
de préparation) x 50 € = 125 €

## **Valorisation des apports du partenaire local**

De la même façon on peut valoriser les aides matériels du partenaire local du projet de l'association sur la base locative de l'apport matériel.

Exemple si la Mairie locale vous prête une salle.

## **Retranscription en comptabilité**

### **Exemple de retranscription en comptabilité à partir d'un cas concret :**

Organisation des Journées Nationales de la spéléologie dans un département

Précisions et données sur l'action :

Action samedi soir : soirée projection grand public de 3 heures

Mobilisation de 2 bénévoles pour la soirée qui ont passé chacun 2 heures pour la préparation et dont un a prêté un visioprojecteur

Action dimanche : sortie initiation de 8 heures

Mobilisation de 5 bénévoles pour encadrer

Pour le compte rendu, un bénévole a passé 3 heures à le faire.

**Budget de l'action :**

Dépenses			Recettes	
Dépenses réelles en détaillant (achat de matériel, communication, location, fournitures bureautique, internet, téléphone, frais de déplacements, consommables informatiques, frais de repas, ...)	5125,53 € Chiffre donné au hasard		Association (fonds propres)	1625,53 €
<b>Valorisation des apports matériels des partenaires</b>			Subvention partenaire x	1000,00 €
Location d'une salle pour le samedi soir	50,00 € Chiffre donné au hasard	⇒	Subvention partenaire y	2000,00 €
<b>Valorisation du bénévolat</b>			Subvention partenaire z	500,00 €
Valorisation du bénévolat <sup>2</sup> (temps consacré par les bénévoles)	827,09 € Voir calcul ci-dessous en fonction de l'exemple		Mairie (prêt de la salle - dons)	50,00 €
Frais de déplacements des bénévoles (prendre le tarif kilométrique en vigueur des impôts)	52,00 € Chiffre donné au hasard	⇒		
Valorisation des apports matériels des bénévoles (forfait location visioprojecteur sur le week-end / valeur locative)	300,00 € Chiffre donné au hasard		Dons des bénévoles	1179,09 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>6354,62</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>6354,62 €</b>

<sup>2</sup> Calcul de la valorisation du bénévolat : méthode (a)

1] 2 bénévoles ont passé 2 heures à préparer la soirée et ont animé la soirée qui a duré 3 heures, soit (2 bénévoles x 2 heures) + (2 bénévoles x 3 heures) = 10 heures de travail – fonction encadrement  
 2] 5 bénévoles ont encadré la sortie d'initiation qui a duré 8 heures, soit 5 bénévoles x 8 heures = 40 heures de travail – fonction encadrement

Au total 50 heures en fonction d'encadrement, soit (50 x 16,06) = 803 €

Auxquelles, il faut ajouter 3 heures en fonction d'exécution pour la réalisation du compte rendu, soit (3 x 8,03) = 24,09 €

Ce qui fait un total pour la valorisation du bénévolat = 803 + 24,09 = 827,09 €

Date : 28 novembre 2005

Auteur : Delphine Jaconelli

Sources internet:

<http://wiki.april.org/BenevolatValorise>

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/articls-imprim.php?id\\_articls=9401](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/articls-imprim.php?id_articls=9401)

[http://www.cnaf.fr/infopro.php?action=showSujet&id\\_theme=17&id\\_sujet=230](http://www.cnaf.fr/infopro.php?action=showSujet&id_theme=17&id_sujet=230)